
AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

QUE : Le Conseil municipal, lors de la séance extraordinaire tenue en vidéoconférence le 10^e jour du mois de mai 2021, a adopté le règlement suivant :

Règlement d'emprunt numéro 2021-1115 décrétant une dépense de 1 104 000 \$ et un emprunt de 1 104 000 \$ pour la construction d'un bâtiment préfabriqué et l'aménagement du site pour le service des travaux publics

QUE : Le présent règlement a reçu l'approbation finale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 juin 2021.

QUE : Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

FAIT À BOISCHATEL, CE 5 JUILLET 2021



Sophie Antaya
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sophie Antaya, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre treize (13 h) heures et seize (16 h) heures, le 5^e jour du mois de juillet 2021.



Sophie Antaya
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière